

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 mai à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 10 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Le Président a décidé que la présente séance se tenait également par visioconférence, dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président** (en présentiel)
- **Margaux DELETRE – Vice-présidente** « **continuité éducative et lutte contre la fracture numérique** » (par visioconférence)
- *Laurent PARSIS – Vice-président* « *aménagement numérique* »
- **Alain GEST** (par visioconférence)
- *Mathilde ROY*
- **Olivier JARDE** (par visioconférence)
- **Jean-Philippe DELFOSSE** (par visioconférence)
- **Jean-Marie BLONDELLE** (en présentiel)

Mathilde ROY donne pouvoir à Margaux DELETRE
Laurent PARSIS donne pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est constaté par 5 élus présents et 2 élus représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.
Margaux DELETRE est désignée secrétaire de séance.

Alain GEST rejoint la séance par visioconférence après le vote des délibérations.

I. Délibération

Les projets de délibération n°1 et 2 ont pour objet d'entériner les décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

1. Avenant n°1 au lot 8 du marché « Fourniture de services de communications électroniques »

Le Bureau du syndicat mixte a validé par délibération du 8 juillet 2019, l'attribution du marché de fourniture de services de communications électroniques conclu pour le compte du groupement de commandes dont Somme Numérique est le coordonnateur. Ce marché court de janvier 2020 à décembre 2022.

Le lot 8 a été attribué à l'opérateur ORANGE ; il s'agit de l'envoi de messages en masse par différents médias. Le syndicat mixte souhaiterait souscrire à ce service pour la communication auprès des élus pour le rappel de ses réunions ou manifestations publiques. Cependant, les volumes inscrits au moment de la présente consultation ne correspondent pas aux besoins propres du syndicat mixte.

La Commission d'Appel d'Offres a validé le projet d'avenant permettant d'ajuster l'offre tarifaire de ce lot, tenant compte du fait que chaque membre du groupement pourra commander cette prestation selon ses besoins propres.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la proposition d'avenant au lot 8 du marché « Fourniture de services de communications électroniques » pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ».

Approuvée à l'unanimité

2. Avenant n°2 au marché de conception-réalisation d'un réseau FttH sur le territoire de Somme Numérique – lots 1, 2, 3 et 4

Le syndicat mixte a attribué le 5 décembre 2019 son marché de travaux permettant d'atteindre l'objectif de couverture 100% FTTH d'ici la fin d'année 2024. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, de nouvelles prestations sont apparues, notamment pour l'aménagement des NRO. De nouveaux articles doivent donc être intégrés au bordereau des prix du marché.

La Commission d'Appel d'Offres a validé ce projet d'avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets d'avenant n°2 aux BPU des 4 lots du marché de conception-réalisation permettant la création d'un réseau FttH sur le territoire de Somme Numérique.

Approuvée à l'unanimité

3. Protocole transactionnel avec Madame Elena FIERARU

Le Président présent aux membres du Bureau un projet de protocole transactionnel ayant pour objet de clore un contentieux qui oppose depuis plusieurs années, le syndicat mixte Somme Numérique à Madame Elena FIERARU. Dans le respect de la réglementation et conformément à la jurisprudence, le syndicat mixte doit verser à Madame FIERARU, la somme de 117 701,32 € au titre du préjudice subi du fait de son éviction et de son absence de rémunération ou d'indemnités pour la période du 15 septembre 2013 au 31 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de protocole transactionnel portant versement de la somme de cent-dix-sept mille sept-cent-un euros et trente-deux centimes (117 701,32 euros) à titre d'indemnité globale, forfaitaire et définitive, toutes causes de préjudices confondues à Madame Elena FIERARU.

Approuvée à l'unanimité

4. Programme opérationnel SDTAN 1 – avenant n°6 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 16 juillet 2014 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière à l'opération de déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN.

Conformément aux termes de cette convention, un avenant annuel précise le montant de la participation du Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°6 à la convention de participation financière du Département de la Somme fixant à 400 000€ le montant de l'acompte alloué au déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Approuvée à l'unanimité

5. Programme opérationnel SDTAN2 100% FTTH – Avenant n°2 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 26 juillet 2019 la convention de financement avec le Département de la Somme au titre du programme 100% FTTH 2019-2024. Conformément aux termes de cette convention, le Président propose aux membres du Bureau le projet d'avenant permettant de solliciter l'acompte de l'année 2021, à savoir 600 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent Le projet d'avenant n°2 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2021 à 600 000€.

Approuvée à l'unanimité

Concernant le projet 100% FTTH, le Président informe les membres du Bureau que Covage a observé sur notre réseau de la Somme, un **raccordement final toutes les 4 minutes** au cours de ces derniers mois, ce qui montre l'appétence pour la fibre, dont les besoins des particuliers se sont révélés plus fortement avec la crise sanitaire.

II. Ordre du jour du Comité syndical du 07.06.2021

Les membres du Bureau examinent les points qui seront abordés lors de la prochaine séance du comité syndical.

III. Informations du Président

Monsieur Frédéric DELOHEN a été désigné par le Conseil départemental pour siéger au Conseil syndical de Somme Numérique en remplacement de Monsieur Bernard DAVERGNE.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.